



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LE RÔLE DES RÉGIONS POUR RELEVER LE DÉFI DE LA NEUTRALITÉ CARBONE**

Ophélie RISLER, cheffe du département lutte contre l'effet de serre de la Direction générale de l'énergie et du climat, ministère de la Transition écologique

15 DÉCEMBRE 2020

« Zéro émissions nettes : l'Île-de-France face à l'exigence de neutralité carbone »

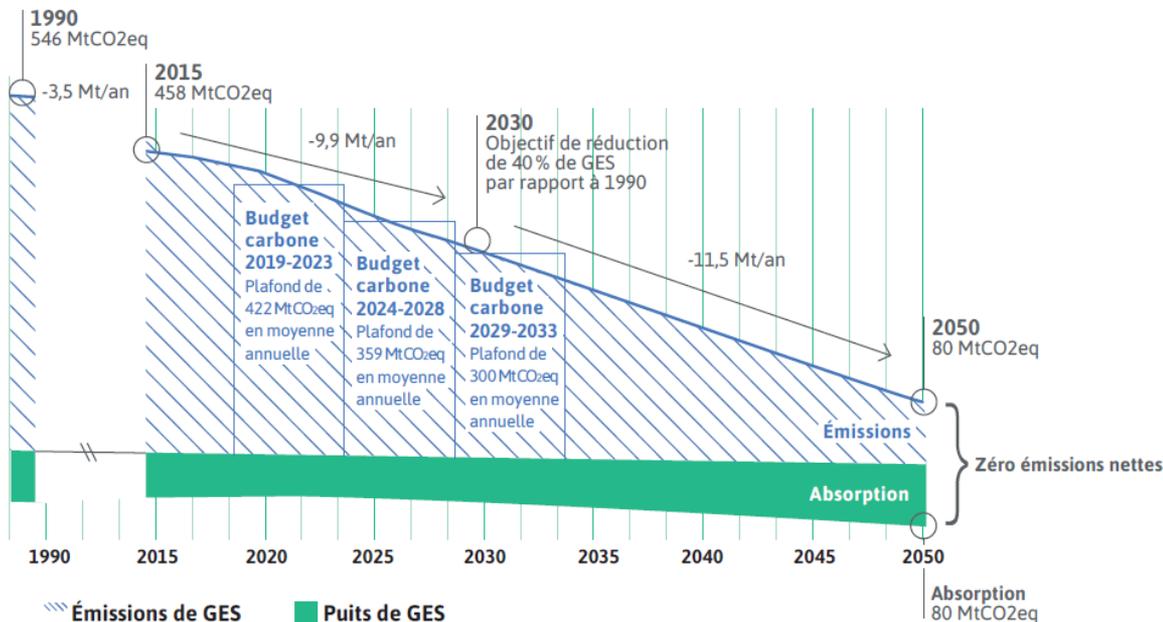
# Les objectifs de la France

- **Loi énergie-climat du 8 novembre 2019 :**
  - Objectif de neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris
  - Division par 6 au moins des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.
- **Loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015 :**
  - -40 % d'émissions de GES /1990
- **NEW : Conseil européen du 11 décembre 2020 :**
  - Réduction nette des émissions de GES dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
  - Renforcement du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS)



Art. 1 LEC : « *la neutralité carbone est entendue comme un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre* »

# Vers la neutralité carbone en 2050 : la Stratégie Nationale Bas Carbone



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO<sub>2</sub>eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)

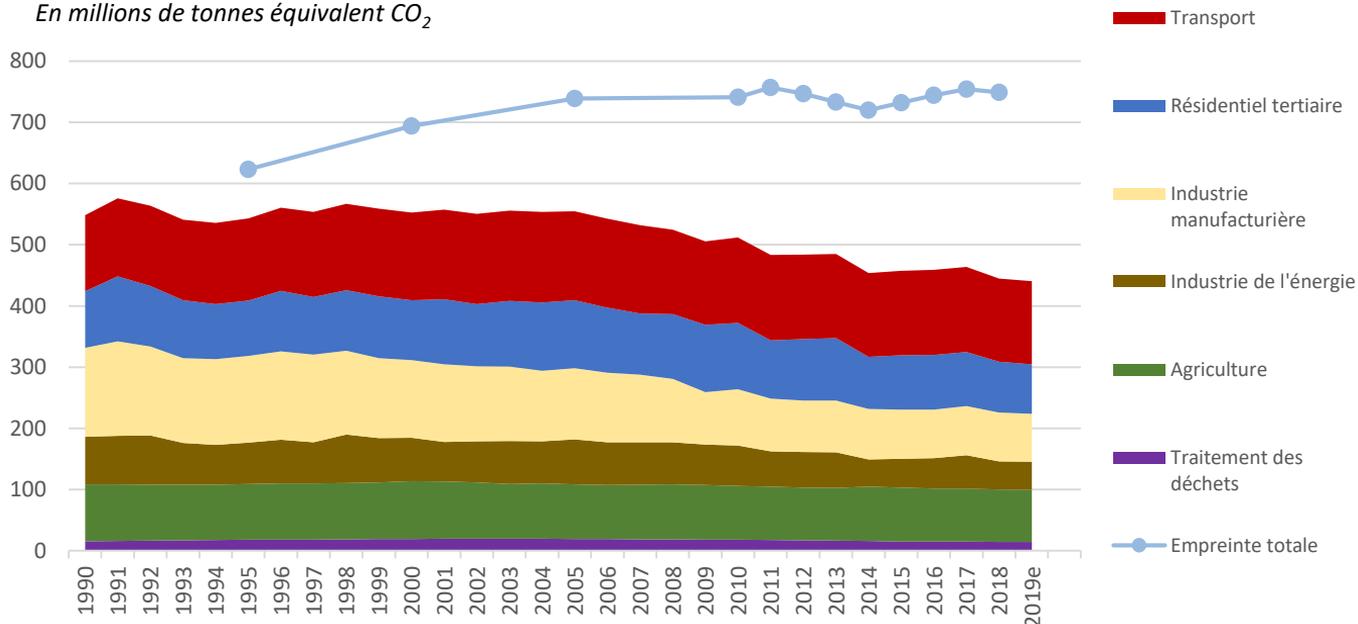
La SNBC, feuille de route de la France sur le climat, révisée tous les 5 ans :

- Un scénario « AMS »
- Des budgets-carbone (trois périodes de cinq ans)
- Des orientations de politiques publiques

# L'enjeu de l'empreinte carbone

## Evolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national, des différents secteurs de l'économie ; évolution de l'empreinte carbone

En millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>



En 2018, la France a réduit ses émissions territoriales d'environ 19% par rapport à 1990.

L'empreinte carbone de la France était de 749MtCO<sub>2</sub>e en 2018, soit 76% de plus que les émissions territoriales.

L'empreinte carbone a augmenté entre 1995 et 2005 avant de se stabiliser.

Champ : émissions : France métropolitaine et outre-mer appartenant à l'UE ; ensemble des gaz à effet de serre de l'inventaire CNUCC, hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Empreinte : France + Drom (périmètre Kyoto). Sources : émissions : Citepa, rapport Secten 2020, traitement SDES. Empreinte : Citepa, Eurostat, Insee, Douanes, AIE, FAO. Traitement : SDES, 2019

Note : l'empreinte carbone et l'inventaire national portent sur les trois principaux gaz à effet de serre : le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O ; données non-corrigées du climat.

Méthodologie : les estimations de l'empreinte pour 2015 et 2016 se fondent désormais sur un calcul détaillé intégrant les données des tableaux entrées-sorties. Elles ont été révisées à la baisse par rapport aux "estimations provisoires" de l'année précédente.

# L'enjeu de l'empreinte carbone

Importance de l'empreinte soulignée lors de l'élaboration de la **SNBC**, enjeu complémentaire de celui des émissions territoriales

LEC : proposer des **budgets carbone indicatifs sur l'empreinte carbone**.

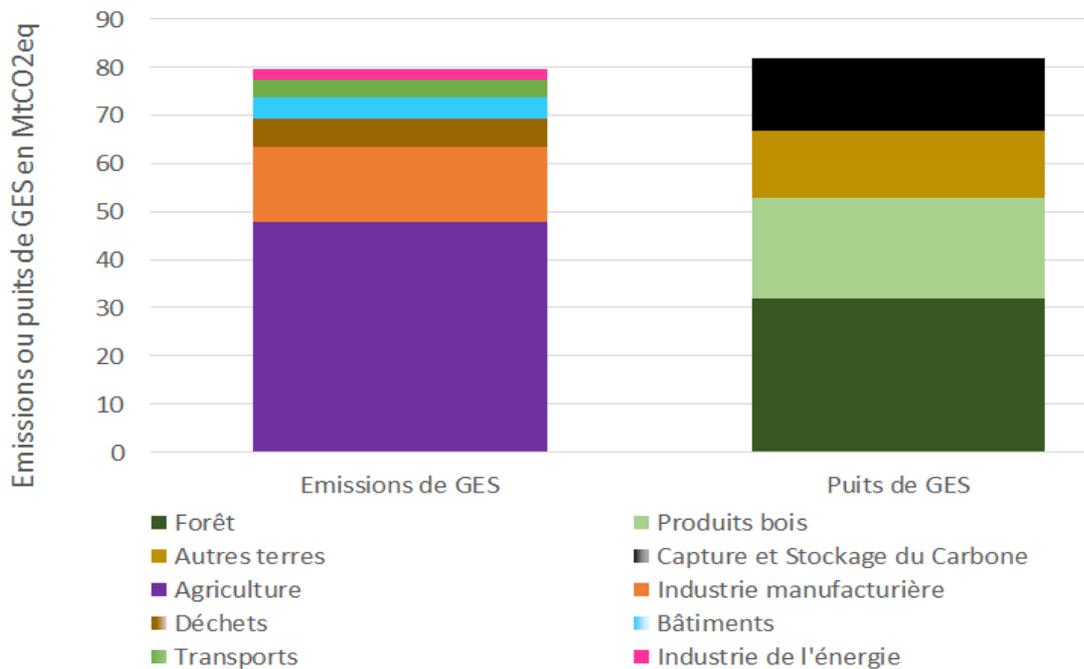
-> chantier important lors de la préparation de la prochaine SNBC et de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat devant être présentée d'ici 2023.

Le **Haut Conseil pour le Climat** a rendu fin octobre son rapport sur l'empreinte carbone :

-> recommandations méthodologiques sur son mode de calcul

-> recommandations d'accompagner les entreprises dans la prise en compte des émissions importées dans leur chaîne de valeur, et d'élaborer des stratégies de réduction d'émissions importées par filière.

# Un effort différencié selon les secteurs



**Emissions et puits de GES sur le territoire français en 2050** (en MtCO<sub>2</sub>eq) –  
scénario SNBC révisée

# 2030 : une accélération de l'effort

## Rythmes annuels nécessaires

	SNBC 1		SNBC 2		SNBC 3	SNBC 4
	2015-2018		2019-2023		2024-2028	2029-2033
	Planifié par rapport à 2011-2014	Constaté par rapport à 2011-2014	Planifié par rapport à 2015-2018	Constaté par rapport à 2018	Planifié par rapport à Budget 2	Planifié par rapport à Budget 3
Transport	-1,8 %	0,0 %	-1,5 %	-0,2 %	-2,6 %	-3,5 %
Agriculture	-0,6 %	-0,1 %	-1,0 %	NA	-1,4 %	-1,4 %
Bâtiments	-4,7 %	-2,2 %	-2,2 %	-2,7 %	-5,0 %	-6,6 %
Bâtiments corrigé des variations météo	-5,4 %	-2,2 %	-2,8 %	-2,9 %	NA	NA
Industrie	-1,7 %	-1,4 %	-2,0 %	-1,5 %	-2,8 %	-3,8 %
Transformation d'énergie	0,2 %	-2,5 %	0,7 %	-0,7 %	-5,8 %	-3,4 %
Déchets	-2,6 %	-2,9 %	-1,8 %	-2,2 %	-3,0 %	-2,4 %
<b>Total eqCO<sub>2</sub> hors UTCATF</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>-0,9 %</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>-3,5 %</b>

Note : Les données d'émissions 2019 correspondent à des estimations préliminaires produites par le Citepa. Les données portant sur 2011-2018 sont définitives.

Source : Citepa, avril 2020 - Format SECTEN et SNBC2

A partir de 2021, la SNBC prévoit un rythme de baisse annuelle **soutenu de l'ordre de -3 à -4%**.

Accélération dans tous les secteurs, y compris pour le secteur qui n'ont pas tenu leur premier budget carbone.

# La gouvernance nationale



**La stratégie nationale bas carbone (décret du 21 avril 2020)**



**Le conseil de défense écologique** fixe des priorités en matière de transition écologique  
→ Suivi de la mise en œuvre de la SNBC et du respect des budgets carbone



**Le Haut Conseil pour le Climat** évalue l'action publique en faveur du climat (rapport annuel)  
→ Aiguillon et force de proposition

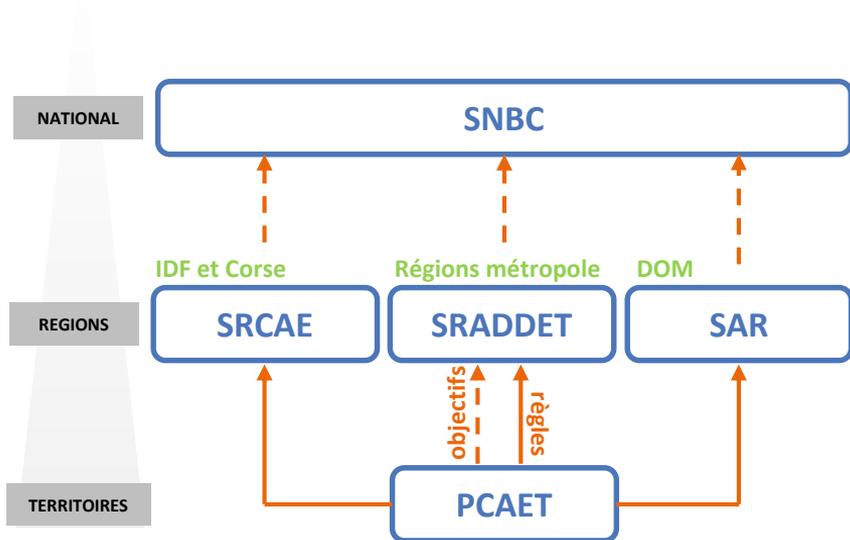


**La convention citoyenne pour le climat** : faire des propositions pour atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de GES en 2030 > *Projet de loi en cours de finalisation.*  
→ Déclinaison et renforcement de la SNBC



**Un « budget vert »**  
Classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement  
→ **Transparence sur les moyens dédiés**

# Transition bas carbone : la déclinaison territoriale



## Articulation de la planification

### Légende:

- > Lien de prise en compte
- > Lien de compatibilité

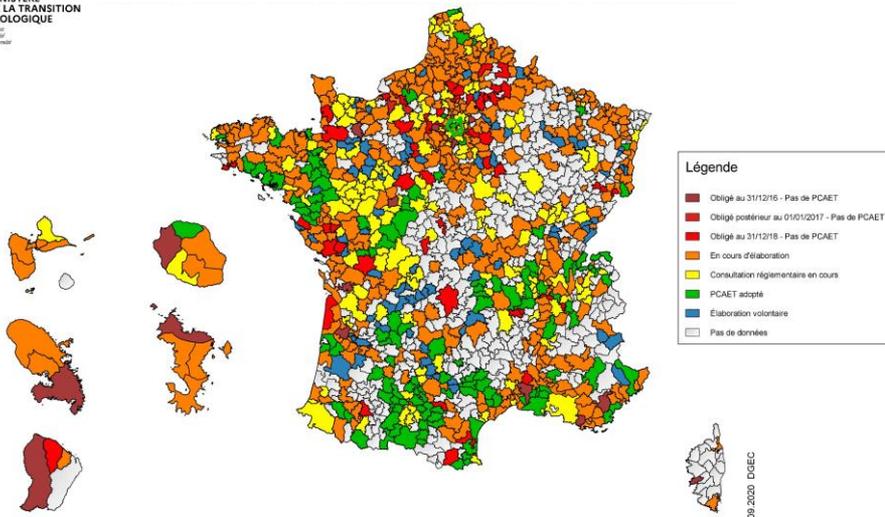


4/5e des orientations de la SNBC ne pourront pas être mises en œuvre sans les territoires : importance de concrétiser les liens entre planifications

- Pour atteindre la neutralité carbone, il faut que chaque territoire mobilise tous les leviers au maximum de leur potentiel.
- La neutralité carbone est un objectif à l'échelle de la France, mais pas pour chaque territoire sur son périmètre

# Le levier de la planification territoriale air-énergie-climat

Carte des plans climat air énergie territoriaux – 09 / 2020



## Avancement des SRADDET au 1er décembre 2020 :

- 10 SRADDET sur 11 approuvés, ou en voie de l'être
- De premières analyses montrent que pour les horizons 2023 et 2028, les objectifs affichés par les Régions permettent d'atteindre les objectifs nationaux fixés pour 2030.

## Avancement des PCAET au 1er septembre 2020 :

- 87 % des EPCI engagés dans la démarche, mais
- 15% seulement des documents adoptés pour les EPCI obligés

**Art 68 de la LEC : analyse de la contribution des politiques territoriales sera menée par le Gouvernement d'ici octobre 2021.**

# Les autres leviers des régions

- Assurer une meilleure coordination des planifications, au niveau local mais aussi entre régions
- Mettre en place une « budgétisation verte »
- Mobiliser les fonds européens en tant qu'autorité de gestion :
  - Rénover massivement le parc de bâtiments public et privé
  - Encourager au report modal (transports collectifs, modes doux, fret)
  - Soutenir agroécologie, agroforesterie et agriculture de précision
  - Améliorer la pompe à carbone par une meilleure gestion sylvicole
  - Développer l'usage des produits biosourcés (ex : bois) pour les matériaux et produits à haute valeur ajoutée et longue durée de vie
  - Décarboner et diversifier le mix électrique, développer la chaleur et le froid renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur)
- Être exemplaire en tant qu'acteur public ecoresponsable (ex : déplacements, rénovation, marchés public)

# Quelques ressources récentes

**[Webinaire] Mettre la France sur une trajectoire 2°C - la SNBC révisée**

<https://www.dailymotion.com/video/x7u3tpb>

**[Webinaire] Présentation de la PPE**

<https://www.dailymotion.com/video/x7uauji>

**[Webinaire] Libérer les énergies renouvelables - Présentation des conclusions des groupes de travail éolien, solaire, méthanisation et chaleur et froid renouvelables**

<https://www.dailymotion.com/video/x7ucywz>



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

# Les grands objectifs nationaux en chiffres (LTECV puis LEC)

## Réduction des émissions de GES:

- - 40 % entre 1990 et 2030,
- Neutralité carbone et division par au moins six en 2050

## Réduction des consommations d'énergie:

- - 50 % en énergie finale en 2050 par rapport à 2012, - 20° % en 2030,
- - 40 % d'énergie fossile primaire par rapport à 2012

## Développement des énergies renouvelables:

- 33 % en 2030,
- En 2030, 40 % pour l'électricité, 38 % pour la chaleur, 15 % pour les carburants, 10 % pour le gaz

# Etude Negawatt sur les SRADDET

Etude Négawatt du 3 novembre 2020 sur le volet énergie des SRADDET:

- **Horizons 2023 et 2028** : objectifs affichés **souvent être plus ambitieux que la PPE**
- **Horizon 2030**, cibles **comparables aux objectifs nationaux pour 2030**
- **Horizon 2050**, les Régions restent **loin d'atteindre les cibles nationales** fixées par la LEC et la SNBC 2 (consommations en énergie finale, réduction des émissions de CO2 liées à l'énergie, part d'énergies fossiles dans la consommation finale brute, importation d'énergies renouvelables notamment pour l'Île de France (50%), objectifs contradictoires avec les ambitions portées sur l'efficacité énergétique (infrastructures routières, aéroportuaires ou maritimes ...).

**Absence de cadre méthodologique national** : travail en cours avec l'association Régions de France, pour co-élaborer un cadre de suivi commun de suivi (set d'indicateurs énergie-climat pour les Sraddet), et avec le Réseau des Agences Régionales de l'énergie (RARE) et ATMO France, pour définir un socle méthodologique commun pour les inventaires territorialisés d'émissions de GES qui permette de faciliter les comparaisons et agrégations.